

FIN 28 2018.RRGR.217

Propositions et déclarations de planification

Version 1

Le 14.11.2018 / baa

Rapport de gestion et comptes annuels de l'exercice 2017 du canton de Berne



Auteur-e-s			+	-
			++	--
	Déclarations de planification			
CFin (Stucki)	1.	Les investissements financés par un fonds doivent à l'avenir être amortis entièrement au moment du prélèvement sur le fonds (conformément à ce que prévoyait le MCH1). Le Conseil-exécutif est chargé de reproduire correctement les dérogations au MCH2, telles qu'elles ont été débattues avec la CFin, dans les textes de référence correspondants (LFP, OFP, Manuel), ou plus précisément, de faire le nécessaire pour qu'elles soient reproduites correctement.	+	
CFin (Stucki)	2.	S'agissant de l'évaluation des terrains et des routes contestée par le Contrôle des finances, le Conseil-exécutif et le Contrôle des finances sont invités à s'entendre et à mettre en œuvre une solution juridiquement correcte. La CFin attend qu'une solution pragmatique et économique soit prise, sur le plan administratif, qui corresponde matériellement, dans ses grandes lignes, à la position du Conseil-exécutif.	+	
CFin (Stucki)	3.	Comptabilité fondée sur les normes IPSAS : le Conseil-exécutif est chargé d'examiner l'utilité d'une comptabilité fondée sur IPSAS, ainsi que les conséquences d'un éventuel abandon d'IPSAS. La CFin et le Grand Conseil seront régulièrement informés des résultats et de la suite de la procédure.	+	

CFin (Stucki)	4.	Mise en œuvre d'un système ERP/PGI: le Conseil-exécutif est chargé de tenir compte des problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre du MCH2 et d'utiliser les enseignements acquis dans ce cadre lors de l'introduction du système ERP/PGI. Il conviendra en particulier de systématiser et de centraliser les processus, ainsi que d'adapter les structures en conséquence.	+	
CFin (Stucki)		Proposition Approbation du rapport de gestion 2017 conformément à la proposition du Conseil-exécutif.	+	